

J'ai écouté son explication aujourd'hui et noté qu'une chose en ressort, soit qu'il a parlé exclusivement de la taxe de vente; autrement dit, de ces questions dont il a discuté des probabilités et possibilités de la voie à suivre avec les provinces. D'autre part, il n'a pas fait mention du pétrole et du gaz. En a-t-il parlé dans ses entretiens avec les provinces? La question est simple. Il n'a fait aucune mention du gaz et du pétrole. Bien sûr, on se pose des questions quand on entend un bon argument qui traite de tout sauf des faits qui pourraient être gênants. A-t-il discuté avec les provinces des changements à l'égard du pétrole, du gaz, et de l'exploitation minière?

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je n'ai discuté d'aucune de ces questions avec mes homologues provinciaux. Nous nous sommes entretenus de l'économie en général, de la situation du dollar canadien, et ainsi de suite. Je n'ai abordé avec eux qu'un seul sujet précis qui pouvait concerner le budget, et cela, pour leur demander leur accord, celui de la taxe de vente. Je n'ai soulevé ni la question des REER, ni celle du pétrole, du gaz, ou d'autres. Le seul sujet précis, par la suite incorporé au budget, dont j'ai discuté avec eux de façon hypothétique et qu'à leur tour, sauf erreur, ils ont soulevé auprès de leur cabinet respectif, c'était la possibilité d'un accord sur la taxe de vente.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de faire le ministre tire la situation au clair. Apparemment, Votre Honneur avait l'impression que les instances ou les pourparlers avec les provinces avaient porté sur tous les sujets. Il n'en est rien, et le ministre l'a dit franchement. Par conséquent, il y a eu une fuite, et elle n'a aucun rapport avec les discussions avec les provinces. Voilà ce que j'essaie de démontrer. J'ai écouté le ministre très attentivement. Il a parlé avec franchise et sa réponse démontre que quelqu'un, au ministère des Finances ou au cabinet, ou encore quelque fonctionnaire, a bel et bien parlé de cette affaire et a mis des renseignements à la portée des journalistes.

Je rappelle qu'il y a quelques années, en 19...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) voudrait peut-être soulever la question de privilège à son tour. Je lui rappelle, ainsi qu'à la Chambre, que nous poursuivons aujourd'hui le débat sur la question de privilège soulevée hier par le député d'Oshawa-Whitby.

Le député d'Oshawa-Whitby a invoqué hier la question de privilège à cause d'un article paru dans le *Star* de Toronto, dont la première phrase affirmait que dans son budget, le ministre des Finances prévoirait une mesure permettant aux provinces de réduire la taxe de vente—je ne me souviens pas des termes exacts. Le député d'Oshawa-Whitby a soulevé hier la question de privilège à cause d'une affirmation précise dans cet article ayant trait à une entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet de la taxe de vente. S'il y a une autre question relative à d'autres aspects du budget, notamment la question pétrolière ou d'autres encore, c'est là un sujet tout à fait distinct, et le très honorable député a le droit d'en parler, bien sûr, s'il le veut. Par contre, le député

### Rapport de comité

d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) s'en tient uniquement à la disposition relative à la taxe de vente. Son objection d'hier portait là-dessus, et le ministre des Finances y a répondu aujourd'hui. C'est sur cette question que je dois rendre une décision.

● (1552)

Si quelqu'un désire soulever la question de privilège sur un autre aspect du budget, je serai heureux de l'entendre.

**M. Diefenbaker:** Si je puis terminer mes remarques, je suis heureux qu'on ait précisé que nous ne discutons que de la taxe de vente. En cas de fuite, personne ne pourrait en profiter pour réaliser un bénéfice. Le principe à la base du règlement concernant le secret du budget a été étudié en 1977 au cours d'un séminaire tenu à Ottawa et portant sur les Études canadiennes. On y a dit:

... personne ne devrait pouvoir tirer un avantage personnel d'une information préalable sur des questions qui seront abordées dans un budget.

Si ce principe ne s'applique qu'à la question de la taxe de vente, je ne peux m'y opposer. Par contre, les sociétés pétrolières et minières seraient merveilleusement avantagées.

Nous nous sommes souvent demandé à propos des investissements s'il ne vaudrait pas la peine d'aller chez la cartomancienne pour connaître l'avenir. Ceux qui ont lu cet article à propos de l'industrie pétrolière et ainsi de suite ont sûrement des dons de visionnaire, de télépathe ou de voyant.

### M<sup>me</sup> HOLT—LA DÉCLARATION RELATIVE AUX FEMMES DANS LA POPULATION ACTIVE

**Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une remarque qu'on a faite au cours de la période des questions. Puisque je suis une des rares femmes à la Chambre, je tiens à rectifier une déclaration trompeuse, faite par inadvertance, j'en suis sûre, par le député de Kingston et les Îles (M<sup>le</sup> MacDonald). Les femmes ne travaillent pas uniquement parce qu'elles en ont besoin, mais parce qu'elles ont choisi de plein droit de participer à l'édification et à la croissance de leur pays. C'est grâce à l'esprit d'initiative du gouvernement qui a reconnu leur apport essentiel à la force économique et sociale...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### AGRICULTURE

**M. Walter Smith (Saint-Jean):** J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de l'agriculture.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]